



CHANTIER

« LES BUDGETS PARTICIPATIFS ONT DE L'AVENIR ! »



Compte-rendu du cycle de webinaires

ICPC & Réseau national des budgets participatifs (RNBP)

7 mai – 22 septembre 2026

Version du 23 septembre 2026

Objet et cadre du chantier

Ce document rend compte du chantier « Les budgets participatifs ont de l'avenir ! », conduit d'avril à septembre 2026 par l'Institut de la concertation et de la participation citoyenne (ICPC) et le Réseau national des budgets participatifs (RNBP). Le chantier repose sur quatre webinaires d'une heure et demie, conçus comme un dialogue entre praticiens des collectivités, chercheurs et participants inscrits, et sur une contribution écrite continue des participants via une carte des idées sur la plateforme de Respublica.

L'hypothèse de départ est simple et exigeante : le budget participatif (BP) n'a d'avenir que s'il cesse d'être un dispositif isolé de financement de projets pour devenir un levier d'acculturation budgétaire, de transformation interne des collectivités et d'élargissement de la participation citoyenne au budget. Le cycle poursuit deux fils : d'une part, ce que les budgets participatifs produisent aujourd'hui — apprentissages, transversalité, inclusion ; d'autre part, ce qu'ils permettent d'ouvrir — une « participation au budget » plus large, incluant la priorisation et le débat d'orientation budgétaire. Les quatre séances ont été construites sur un même déroulé : une mise en perspective des enjeux, la restitution d'un questionnaire flash diffusé à l'inscription, une table ronde de retours d'expérience, puis un temps d'échange avec les participants.

Les quatre comptes-rendus de séance et les replays sont disponibles sur [la page du chantier](#) ; la présente synthèse en propose une lecture transversale.

Le chantier se conclut par un temps en présentiel lors des Rencontres nationales des budgets participatifs, le 9 octobre 2026 à Nantes (Département de Loire-Atlantique).

Les quatre séances : progression de la réflexion

	Date	Objet	Intervenants
1	27 mai 2026	Le potentiel pédagogique du budget participatif	William Gigou , habitant de Rennes, membre du comité de suivi du BP de Rennes. Hélène Maquinghen , cheffe du service démocratie locale/participation citoyenne, Ville de Lille. Anne Bernhard , responsable mission implication citoyenne, Ville de Chambéry. Virginie Poujol , anthropologue, directrice d'un laboratoire d'étude et de recherche sur l'intervention sociale (Montpellier).
2	25 juin 2026	Modernisation et transformation organisationnelle	Roseline Peters , cheffe de projet Innovation et Participation à Clermont-Ferrand Béatrice Rocamora , responsable participation citoyenne à Houilles Zaia Bouslah , cheffe de projets culturels, à Roubaix Thibault Jouannic , docteur en sociologie, Université Grenoble Alpes
3	11 septembre 2026	Mode de décision et vote	Ludovic Sage , chef de bureau des initiatives citoyennes, Ville de Paris Chloé Ribaudeau , chargée de mission participation citoyenne, ville de Rennes William Arhip Paterson , chargé de mission CNDP, a soutenu sa thèse sur les budgets participatifs.
4	22 septembre 2026	La diversité des publics	Jean-Marc Treuil , directeur animation valorisation du réseau, ANACEJ Hélène Gestin , Responsable de l'Agora, Nanterre Alexandre Richter , Responsable ingénierie sociale et urbaine, RIVP

Séance 1 — Le potentiel pédagogique du budget participatif (27 mai)

La première séance pose la question fondatrice : le BP est-il une « école de citoyenneté » ? Le questionnaire flash fait apparaître trois apprentissages perçus comme majeurs par les participants : comprendre un budget municipal, apprendre à mobiliser et coordonner un groupe, et découvrir la construction d'un projet et de son budget. Plus marginaux, mais réels : la compréhension du fonctionnement des collectivités, la prise de parole, l'engagement pour le territoire et l'initiation à la démocratie participative.

Deux retours d'expérience structurent la séance. À Rennes, l'enjeu pédagogique se joue largement après le vote : il s'agit de maintenir le lien avec les porteurs non retenus pour éviter la démobilitation et la baisse des dépôts, d'expliquer clairement les limites budgétaires et les contraintes du cadre — l'exemple du projet « poulailler », dont l'investissement est finançable mais le fonctionnement à assurer par un

collectif ou une association — et de reconnaître un défi récurrent : toucher ceux qui « ne voient pas » le dispositif malgré l'affichage, ce qui appelle un travail d'aller-vers.

À Lille, le BP, lancé en 2018, consacre en 2024 sa quatrième édition à 4 M€, dont 1 M€ dédié aux 9-18 ans sur les thèmes de la culture et du sport, avec un jury citoyen précédé de deux samedis de cohésion, de pédagogie sur le règlement et de définition des règles de travail. La dynamique est nette et les apprentissages substantiels : pouvoir décisionnel réel, compréhension des arbitrages publics et des ressources limitées, compétences de délibération, de coopération et de compromis. À Chambéry, un « jeu sérieux » sur la programmation pluriannuelle d'investissement, impulsé par l'élus aux finances, fait vivre les arbitrages budgétaires en conditions quasi réelles ; les fiches-projets signalent le coût de fonctionnement associé (nul, faible, élevé).

Les échanges reviennent sur la distinction entre investissement et fonctionnement, « enseignable par l'exemple », et sur la question de la co-construction des règles : le règlement intérieur n'est co-construit ni à Lille ni à Chambéry — où une réflexion est en cours pour associer des porteurs à l'évolution des règles et de la gouvernance — tandis que Clermont-Ferrand pratique une co-évaluation partielle avec des habitants ambassadeurs, portant notamment sur la répartition par quartier, les plafonds de projet et la clarté des termes.

En synthèse de la séance

- La pédagogie la plus efficace est active, située et continue : du dépôt à la réalisation, y compris après les refus.
- Les jurys citoyens et les jeux sérieux sont deux leviers pour passer du budget participatif à la participation au budget.
- L'ambition d'émancipation — pouvoir d'agir, justice sociale — donne un cap exigeant mais structurant.
- L'organisation interne doit évoluer pour donner une place durable à l'initiative citoyenne dans les arbitrages.

Séance 2 — Modernisation et transformation organisationnelle (25 juin)

La deuxième séance déplace le regard vers l'administration. Le questionnaire flash donne un résultat massif et un résultat mitigé : 80 % des répondants estiment que le BP favorise le décloisonnement de l'administration — la collaboration s'améliore d'abord avec les directions techniques et les autres directions (24 % chacune), puis avec les élus (22 %), la direction générale (15 %) et la direction des finances (12 %) — mais 56 % considèrent que le BP n'a pas toujours débouché sur d'autres projets transversaux.

Les témoignages convergent sur les conditions de la transformation interne. À Clermont-Ferrand, l'acculturation des agents passe par l'évaluation du dispositif, la rédaction du règlement, des ateliers, des conférences et des formations. À Houilles, pour un BP lancé tard dans le mandat, fin 2024, l'accompagnement externe a fourni un cadre structurant, notamment par des ateliers d'alignement agents-élus, tandis que l'association précoce des services techniques, communication et finances a été décisive pour tenir le calendrier ; mais le renouvellement des équipes, agents comme élus, impose une remobilisation constante. À Roubaix, le Budget participatif Culture vise à compléter l'offre culturelle par des propositions d'habitants, en dédramatisant la culture et en travaillant la légitimité et la confiance : rencontres organisées dans des lieux non culturels, mobilisation de nouveaux partenaires, accompagnement des porteurs — financement, matériel, réseau — jusqu'à de nouveaux outils comme les « goûters culturels » et une transformation de l'écosystème culturel local.

L'analyse sociologique proposée en séance apporte les nuances. Le BP sert parfois à financer des projets relevant des compétences classiques des services publics qui manquent de budget — une « participation austéritaire » que les agents intègrent lors de l'instruction. La transversalité a ses limites : les cadres intermédiaires peuvent intérioriser les contraintes politiques lors de l'instruction des projets, veillant à leur conformité aux ambitions de la majorité, souvent à l'insu des élus. De plus, le « mode projet » n'est pas accessible à tous : la longueur des procédures favorise les personnes diplômées et les cadres. À Grenoble, le BP a contribué à une réelle acculturation de l'administration, mais une participation au vote de 3 à 6 % n'a pas « révolutionné » la relation entre la ville et ses habitants. Reste que le BP est perçu comme un objet fédérateur, capable de mobiliser l'administration autour de la demande citoyenne et de contraindre les services à de nouvelles approches.

Les leviers de transformation identifiés

- Mailler le BP aux budgets « métiers » et à la programmation pluriannuelle d'investissement,
- Réserver une part des plans de charge des services impactés à l'initiative citoyenne,
- Associer les services techniques très en amont
- Construire une culture commune de la participation
- Et rendre les arbitrages visibles.

Séance 3 — Mode de décision et vote (11 septembre)

La troisième séance interroge le vote : simple mécanisme de sélection ou dispositif de délibération et de légitimation ? À la Ville de Paris, la plus grande expérience française de budget participatif, lancée en 2014, le dispositif est passé de la majorité simple (2014-2020) au jugement majoritaire à partir de 2021, en réponse aux critiques d'associations locales sur l'impossibilité de voter contre certains projets. L'étude qualitative menée pour les dix ans du budget participatif montre que certains habitants ont interprété le bulletin de jugement de manière inattendue, ce qui plaide pour un accompagnement pédagogique du geste de vote lui-même.

Le débat central de la séance porte sur le risque de consensus : le jugement majoritaire favorise-t-il des projets « ventre mou », consensuels mais peu innovants, au détriment de propositions plus audacieuses ? Le risque est reconnu — les concepteurs du jugement majoritaire en avaient eux-mêmes conscience — avec une nuance importante : les projets soumis au BP parisien sont souvent relativement consensuels par nature. L'intérêt principal du dispositif réside alors dans son pouvoir d'acculturation, en familiarisant les citoyens avec d'autres modes de scrutin que le « oui-non » binaire. Le retour d'expérience d'un bailleur social confirme le risque pour les actions de lien social, qui recueillent fréquemment 70 à 80 % de soutien mais laissent ensuite l'opérateur dépourvu de participants pour la mise en œuvre, faute d'un vivier de mobilisation suffisant.

D'autres voies sont explorées. Le précédent allemand du Bürgerhaushalt, dans les années 2000-2010, informait les habitants en détail du budget communal et leur demandait des propositions de dépenses ou de coupes, la décision finale revenant aux élus. À Toulouse, des ateliers citoyens thématiques ont été organisés à deux reprises ; les résultats des tables sont compilés pour aboutir à une quinzaine de projets, en anticipant les écarts possibles lors de l'étude de faisabilité approfondie. La séance aborde également la sécurisation du vote, sur la base d'une expérience antérieure de création massive d'adresses électroniques ayant conduit à faire évoluer les pratiques.

La conclusion de la séance porte sur le lien entre délibération et vote : le vote seul, fondé sur l'émotion et l'information dont dispose chacun, ne suffit pas. Le travail d'accompagnement, de débat public et de délibération en amont est essentiel — comme le montrent les expériences suisses — et les questions de l'information partagée, de la confiance dans l'information et des *fake news* rendent ce lien plus crucial que jamais.

Séance 4 — La diversité des publics (22 septembre)

La dernière séance explore les moyens de toucher les publics éloignés et d'inscrire la participation dans une dynamique continue, avant, pendant et après le vote. Son enseignement le plus transversal est un changement de régime : passer d'une approche « flash » à un accompagnement territorial de long terme, seul à même de produire une réelle appropriation citoyenne.

Jeunes et enfants

- Mobilisation de quotas pour les projets retenus et création de budgets dédiés dès six ans.
- Adaptation des outils — urnes et bulletins physiques adaptés — et collaboration avec les conseils municipaux de jeunes.
- Risque identifié : cantonner les jeunes dans des dispositifs séparés plutôt que de les intégrer dans un budget ouvert à tous.

Habitants des quartiers populaires et précaires

- L'aller-vers est déterminant : stands, porte-à-porte, relais de proximité — centres sociaux, maisons de quartier.
- Constat : plus la précarité est forte, plus la projection à moyen terme est difficile ; l'approche doit être humble et soutenue dans la durée.

Locataires de bailleurs sociaux

- Territorialisation du budget par résidence (exemple de la RIVP), pour répondre à des besoins concrets, techniques ou sociaux.
- Évolution vers un suivi sur deux ans avec des rendez-vous mensuels, afin de construire des collectifs d'habitants durables.

Modèles d'organisation et outils

- L'Agora à Nanterre : un lieu physique et un service qui sert de point d'ancrage pour accompagner le dépôt de projets et organiser le vote.
- Budgets de fonctionnement : Nanterre finance non seulement l'investissement mais aussi le fonctionnement — ateliers de sophrologie par exemple — ce qui attire davantage d'associations.
- Répartition géographique : des budgets dédiés par quartier garantissent une représentativité spatiale des projets.
- Vote hybride : combinaison du numérique et d'urnes mobiles pour pallier la fracture numérique et augmenter la participation.

Rôle et enjeux des associations

- Ambivalence : les associations sont des relais essentiels de l'aller-vers, mais peuvent parfois utiliser le budget participatif comme un guichet de subvention.

- **Équité** : la force de frappe communicationnelle des associations risque de créer un déséquilibre face aux porteurs de projets individuels lors du vote.
- **Intérêt général** : le critère de sélection porte sur l'utilité collective du projet, même lorsqu'il est porté par un membre d'association — un terrain de pétanque ouvert à tous, par exemple.

Enseignements transversaux des 4 webinaires

Les quatre séances dessinent cinq lignes de force.

La première est que le budget participatif est un dispositif d'apprentissage avant d'être un dispositif de financement. Ce qu'il transmet — comprendre un budget, arbitrer, délibérer, coopérer — suppose des finalités pédagogiques explicites, des espaces de délibération outillés et des retours formatifs, y compris auprès des porteurs non retenus.

La deuxième est que sa portée dépend de son ancrage dans l'organisation : maillage avec les budgets métiers et la programmation pluriannuelle, part de plans de charge réservée à l'initiative citoyenne, association des services techniques en amont, culture commune de la participation. À défaut, le BP reste un objet à part, voire devient un financement de substitution dans un contexte de contrainte budgétaire.

La troisième est que le vote ne suffit pas. Le mode de décision compte — majorité simple, jugement majoritaire, jurys, panels — mais aucun scrutin ne remplace le travail de délibération, d'information et de débat public qui le précède ; c'est ce lien, et non le seul vote, qui légitime la décision.

La quatrième est que la participation est socialement sélective par défaut. La longueur des procédures favorise les plus diplômés et les cadres ; les jeunes, les habitants des quartiers populaires et les personnes en situation de précarité ne s'y engagent que si l'on va vers eux, avec des outils adaptés, des relais de proximité et un accompagnement durable.

La cinquième est que l'inscription dans la durée est la condition de l'appropriation : suivi sur plusieurs années, rendez-vous réguliers, collectifs d'habitants qui se constituent et perdurent au-delà de la réalisation des projets.

Points de vigilance pour l'avenir des BP

- **Participation austéritaire** : le BP peut servir à financer des projets relevant des compétences ordinaires des services publics, faute de budget ailleurs, ce qui brouille sa fonction et fragilise sa lisibilité.
- **Transversalité limitée** : la collaboration progresse mais ne se traduit pas toujours par d'autres innovations participatives ; les cadres intermédiaires arbitrent souvent implicitement en conformité avec les ambitions de la majorité.
- **Déséquilibre de la campagne** : l'écart de capacité de mobilisation entre associations structurées et porteurs individuels pèse sur les résultats du vote.
- **Effet de consensus** : les scrutins non binaires peuvent favoriser des projets peu risqués et laisser les opérateurs sans mobilisation pour la mise en œuvre.
- **Ségrégation des publics** : les dispositifs séparés pour les jeunes ou par quartier garantissent une place, mais ne doivent pas se substituer à l'intégration dans un budget ouvert à tous.

- **Fracture numérique** : le vote en ligne doit être complété par des urnes mobiles et des formats physiques adaptés.
- **Renouvellement des équipes** : le départ d'agents et d'élus porteurs du dispositif impose une remobilisation et une transmission continues.

Pistes d'améliorations pour l'avenir BP

- **Poser des finalités pédagogiques** explicites dans le règlement et le calendrier, et outiller la délibération : jurys citoyens, jeux sérieux sur les arbitrages budgétaires, journée de cohésion et de pédagogie avant le vote.
- **Rendre les arbitrages visibles** : afficher les contraintes, les critères et le coût de fonctionnement associé à chaque projet — nul, faible ou élevé — pour éviter les déceptions et la démobilisation.
- **Systématiser l'aller-vers** : stands, porte-à-porte, relais de proximité, lieux non institutionnels et non culturels, en partenariat avec les centres sociaux et les maisons de quartier.
- **Adapter les outils aux publics** : urnes et bulletins physiques adaptés, vote hybride numérique et urnes mobiles, budgets dédiés par quartier, budget de fonctionnement éligible.
- **Diversifier les dispositifs décisionnels** : jurys mixtes adultes-jeunes, critères co-définis avec des habitants ambassadeurs, modalités de vote adaptées à l'objectif poursuivi.
- **Ancrer le BP dans l'organisation** : maillage avec la programmation pluriannuelle et les budgets métiers, part de plans de charge réservée à l'initiative citoyenne, services techniques associés très en amont, formation des agents à la démocratie locale.
- **Inscrire la participation dans la durée** : suivi sur deux ans, rendez-vous mensuels, constitution de collectifs d'habitants durables, maintien du lien avec les porteurs non retenus.
- **Évoluer vers une participation au budget** : étendre la réflexion à la priorisation et au débat d'orientation budgétaire, en s'inspirant notamment des expériences de jugement majoritaire, de jurys et de budgets participatifs thématiques.

Suites du chantier « les budgets participatifs ont de l'avenir ! »

Les Rencontres nationales des budgets participatifs se tiendront les 8 et 9 octobre 2026 à Nantes, dans le Département de Loire-Atlantique : elles constitueront le temps de croisement des quatre séances et d'approfondissement des réflexions en présentiel. Le chantier doit aboutir à la production d'un cahier synthétisant les apports des webinaires, les contributions des participants et les propositions issues des rencontres ; l'objectif final annoncé est la publication d'un guide au premier trimestre 2027.

L'ambition stratégique portée par l'ICPC et le RNB est de passer du « budget participatif » à une « participation au budget » plus large, incluant la priorisation et le débat d'orientation budgétaire.